

# aefe

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Revue de Presse n°7 du 5 janvier 2021

Actualités de l'Enseignement Supérieur .....	2
Actualités de l'Enseignement 1 <sup>aire</sup> & 2 <sup>aire</sup> .....	6
Égalité.....	7
Insertion - Emploi.....	8

## Actualités de l'Enseignement Supérieur

### Actu | Parcoursup

**«Parcoursup 2021 : ouverture du site d'information», MESRI, publié le 18/12/2021.**

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156059/parcoursup-2021-ouverture-du-site-d-information.html>

« D'ici le 20 janvier, plus de 17 000 formations reconnues par l'État seront accessibles sur la plateforme Parcoursup dont l'offre de formation s'enrichit encore cette année.

Plusieurs formations nouvelles seront proposées sur la plateforme comme :

- des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) destinés aux étudiants qui souhaitent devenir professeurs des écoles ;
- la nouvelle voie d'accès aux écoles nationales vétérinaires, ouverte aux élèves de terminale, intitulée "Première Année Commune aux Ecoles Nationales Vétérinaires ";
- une nouvelle classe préparatoire scientifique pluridisciplinaire (Mathématiques, physique, ingénierie et informatique-MP2I), s'adressant aux élèves qui souhaitent bénéficier d'un enseignement renforcé en sciences informatiques.

Par ailleurs, la plateforme Parcoursup intégrera les bachelors universitaires technologiques - B.U.T. (qui remplacent les D.U.T. et proposent un cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade licence avec 24 spécialités qui restent inchangées) et la nouvelle classe préparatoire Economique et commerciale voie générale (E.C.G.).

Dans la continuité de la dynamique de développement de l'apprentissage engagée par la loi du 5 septembre 2018, de nouvelles formations post bac en apprentissage seront proposées sur Parcoursup et de nouveaux services seront mis à disposition des candidats pour faciliter leur recherche d'un employeur.

Le site Parcoursup poursuit son amélioration pour apporter une information plus complète et plus lisible et répondre ainsi aux attentes des usagers : chaque formation est présentée sous la forme d'une fiche détaillée actualisée et avec une présentation encore plus lisible qui permet aux lycéens de consulter des informations essentielles avant de faire leurs choix : les attendus (compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans la formation), les critères généraux d'examen des dossiers, les débouchés, le taux d'accès à la formation en 2020...

Pour assurer une articulation avec le nouveau baccalauréat et grâce au travail accompli avec l'appui des associations et conférences de l'enseignement supérieur, dans la plupart des fiches de formation, une rubrique "Bac 2021" permettra aux lycéens de trouver des informations sur les parcours au lycée recommandés par les formations, pour réussir pleinement dans leurs études supérieures.

Les lycéens bénéficieront comme chaque année d'un accompagnement assuré tout au long de la procédure par les équipes éducatives de leur établissement. Des outils et des ressources sont proposés aux lycées, qui permettront de conduire en janvier des sessions d'information en direction des lycéens et de leurs parents. Ils sont enrichis, dans le contexte actuel lié aux mesures mises en place pour lutter contre la pandémie COVID-19, par des services en ligne comme les Tchats Parcoursup qui ont été mis en place dès le mois de décembre ([Consultez le programme](#)<sup>1</sup>). D'autres dispositifs seront proposés courant janvier sur le site Parcoursup de manière à proposer une palette de solutions pour les enseignants et lycéens.

A compter du 20 janvier également, l'assistance usagers sera accessible via le numéro vert 0 800 400 070, la messagerie du dossier Parcoursup et les comptes sociaux Parcoursup (Twitter, Snapchat, Facebook et Instagram à la rentrée).

Pour rappel, le calendrier de l'année de terminale pour les bacheliers généraux et technologiques a été distribué à tous lycéens et est en ligne.»

<sup>1</sup> <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=tchat>



## Actu | Parcoursup (suite)

**«Parcoursup et Covid-19 : l'orientation sera-t-elle plus virtuelle ?», FRANCE INTER, publié le 20/12/2021.**

<https://www.franceinter.fr/parcoursup-et-covid-19-l-orientation-sera-t-elle-plus-virtuelle>

« Alors que le site Parcoursup est remis en service pour accueillir les souhaits d'orientation des jeunes, le CIDJ, Centre d'information et de Documentation Jeunesse, à Paris, a renforcé ses services d'orientation à distance. Marie Lardron conseille les jeunes par téléphone ou lors d'ateliers en visioconférence [...]

Depuis quelques jours, le CIDJ accueille de nouveau le public et sera ouvert pendant les vacances. Naël, élève de terminale, est venu se renseigner car il a du mal à obtenir des informations dans son lycée : "On ne nous en parle pas de notre orientation, on ne l'évoque pas avec nos professeurs, c'est le bac et ils font leur programme (...)" [...] Mais cette année, les lycéens devront faire leurs choix dans des conditions plus difficiles, selon Valérie Deflandre, conseillère au CIDJ : "Les élèves se sentent quand même perdus. Perdus d'une part parce que c'est difficile pour eux de se projeter. Quels sont les métiers qui vont recruter demain ? Avec la crise, les informations sont pessimistes, on a l'impression que plus personne ne recrute personne. Et d'autre part, les professeurs les voient moins, ils ont l'impression d'avoir tissé moins de relations avec leurs professeurs principaux et certains se sentent un peu délaissés".

Ces élèves passent le bac nouvelle formule et Parcoursup intègre ces changements dès cette année. Jusque-là, seules les notes obtenues en classe de première au bac de français figuraient dans le dossier du candidat. Désormais Parcoursup prendra en compte les notes des évaluations communes, en l'occurrence en raison de la crise sanitaire, ce sont les moyennes des bulletins scolaires, et les notes qui seront obtenues aux épreuves sur les enseignements de spécialité prévues mi-mars en terminale. Ces choix de spécialité permettront aux responsables de formation d'avoir une idée plus précise du projet de l'élève.

Rappelons que ce sont à la fois les responsables des formations qui examinent les dossiers et l'algorithme de chaque formation qui est paramétré pour prendre en compte tel ou tel critère. Mais les "formations" n'ont en principe pas le droit d'exclure un candidat au motif qu'il n'aurait pas suivi tel ou tel enseignement de spécialité. Sur le site, elles peuvent simplement faire des recommandations sur les spécialités à privilégier. Les élèves pourront aussi faire leurs choix en fonction des chances qu'ils ont d'être sélectionnés, surtout dans les filières très demandées. [...]

## Actu | Métiers de l'enseignement

**«De nouveaux cursus enrichis pour devenir professeur des écoles», LE MONDE, publié le 05/01/2021.**

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/05/de-nouveaux-cursus-enrichis-pour-devenir-professeur-des-ecoles\\_6065211\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/05/de-nouveaux-cursus-enrichis-pour-devenir-professeur-des-ecoles_6065211_3224.html) (Article complet réservé aux abonnés)

« Proposer aux aspirants professeurs des écoles une formation « d'excellence » fléchée vers le métier dès la première année de licence, tout en renforçant leur maîtrise des enseignements « fondamentaux » : tels sont les objectifs des nouveaux Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) que les élèves de terminale ont pu découvrir sur la plate-forme Parcoursup le 21 décembre.

Ce nouveau parcours universitaire dans lequel l'étudiant alternera les cours dans sa licence de rattachement avec des enseignements en lycée sur les fondamentaux (mathématiques, lettres, etc.), ainsi que quelques courtes périodes de stages en école, est censé déboucher naturellement au bout de trois ans sur un master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) « premier degré ». Ce dernier est d'ailleurs lui-même en pleine rénovation dans le cadre de la réforme de la formation initiale et du concours des enseignants, qui doit aussi entrer en vigueur à la rentrée 2021.

Initialement prévue pour septembre 2020, l'entrée en vigueur de la réforme de la formation initiale des enseignants a été décalée à septembre 2021 à la demande des organisations syndicales. Elle prévoit une uniformisation des différents masters de l'enseignement avec 800 heures de formation dans lesquelles la place des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) est renforcée. La professionnalisation est notamment assurée par un tiers-temps d'enseignement en M2 en tant qu'étudiant stagiaire (et non plus enseignant « fonctionnaire stagiaire »). Le concours de recrutement est décalé en fin de deuxième année de master (en master 1 aujourd'hui), avec une première session au printemps 2022.

Début décembre, à l'occasion de l'annonce de la labélisation des vingt-cinq premiers parcours qui seront proposés sous forme d'expérimentations dans vingt-trois académies dès la rentrée 2021, et qui devraient pour l'instant accueillir chacun entre 30 et 40 étudiants [...].

Avec les PPPE, l'objectif est de proposer aux nombreux néobacheliers intéressés par le métier un continuum de formation de cinq ans, pluridisciplinaire, clairement identifié comme préparant au professorat des écoles, avec une professionnalisation progressive. » [...]

Actu | Écoles d'ingénieur

**«Classement 2021 des écoles d'ingénieurs : l'école Polytechnique reste en tête», EDUCPROS, publié le 18/12/2021.**

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/classement-2021-des-ecoles-d-ingenieurs-l-ecole-polytechnique-reste-en-tete.html>

« Le classement des écoles d'ingénieurs 2021 a rendu son verdict. Sans surprise, l'école polytechnique conserve sa première place. Mais Télécom Paris crée la surprise en prenant la deuxième place reléguant CentraleSupélec à la troisième position.

Cette évolution de Télécom Paris s'explique notamment par une augmentation significative du nombre de diplômés en poste à l'étranger tandis que CentraleSupélec accuse une baisse du nombre de double diplômés internationaux.

Notre classement rassemble 168 écoles d'ingénieurs, toutes accréditées par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les établissements publics dominent largement ce panel avec 131 établissements, mais aussi les premiers rangs du classement.

La suite du classement montre plusieurs évolutions dans le Top 10. Centrale Nantes et l'école des Ponts-ParisTech affichent une belle progression et se positionnent à égalité à la quatrième place. Ces deux établissements gagnent notamment des points sur la part d'enseignants-chercheurs, critère qui reflète l'importance de la recherche et l'excellence pédagogique au sein des écoles d'ingénieurs.

IMT Atlantique (+2 points) grimpe également dans le ranking grâce à la force de son réseau des anciens élèves tandis que l'école ISAE-SUPAERO (-2 points) tournée vers l'aéronautique perd un point à la fois sur le nombre de doctorants et la part de diplômés poursuivant en thèse.

De manière générale, on constate une évolution des écoles structurées en réseau. Ainsi, les écoles membres de l'Institut Polytechnique de Paris progressent comme ENSTA Paris qui gagne deux points et Télécom Sud Paris qui prend quatre points. [...]

Ecoles	Points
Ecole Polytechnique	60
Télécom Paris	58
CentraleSupélec	56
Ecole Centrale - Nantes	55
Ecole des Ponts-ParisTech	55
Ecole des Mines-ParisTech	54
Ecole Centrale - Lyon	53
IMT Atlantique	53
ENSTA Paris	52
Insa Lyon	51
ISAE-SUPAERO - Toulouse	50
Mines Saint-Etienne	49
Ecole Centrale - Lille	48
Mines Nancy	48
Toulouse INP - ENSEEIHT	48

**«Le réseau Polytech, une place à part au sein des écoles d'ingénieurs», LE FIGARO, publié le 15/12/2021.**

[https://etudiant.lefigaro.fr/article/le-reseau-polytech-une-place-a-part-au-sein-des-ecoles-d-ingenieurs\\_71c618ae-3e4e-11eb-b99a-c994f2a4562d/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/le-reseau-polytech-une-place-a-part-au-sein-des-ecoles-d-ingenieurs_71c618ae-3e4e-11eb-b99a-c994f2a4562d/)

En terminant ses études, Marianne Bost a eu l'impression d'un tapis rouge. «J'ai même pu choisir mon CDI, un sacré luxe», se réjouit cette développeuse informatique «front-end». [...]

Certes, les quinze écoles du réseau Polytech ne sont pas les plus cotées, ni les plus connues des écoles d'ingénieurs. «Nous ne sommes pas sur le créneau de l'élitisme. Au contraire, nous favorisons une forme de diversité», affirme Yves Bernard, directeur de Polytech Paris-Saclay et coordinateur du réseau fondé en 2004. Mais ces écoles publiques internes aux universités, se sont imposées comme des acteurs majeurs de la formation scientifique en France. Aujourd'hui, 10 % des jeunes ingénieurs en sont issus. Il est possible d'intégrer une Polytech dès le bac via un concours. À l'issue des deux ans de cycle préparatoire, l'élève choisit la spécialisation qu'il souhaite, dans n'importe quelle Polytech, via un classement interne basé sur le contrôle continu. «Et 85 % obtiennent leur premier ou deuxième vœu. En tout cas, chacun aura une place», souligne le coordinateur. Une place et des débouchés.

Les Polytech complètent leurs effectifs avec des étudiants venus de prépa, de DUT et de licence. La formation quasiment gratuite est un sacré atout. Côté insertion, ces écoles universitaires n'ont rien à envier à leurs rivales: 80 % des diplômés trouvent un emploi en deux mois. Plus de trois quarts signent un CDI. Le tout avec des salaires moyens de 33 000 euros brut annuels. «Sur la rémunération, il faut considérer d'un côté le top 10, que tout le monde connaît: X, CentraleSupélec, Ponts, Télécom, avec des salaires supérieurs au démarrage, et les autres écoles. Mais cela ne concerne que le début de carrière: ce qui compte ensuite, c'est l'investissement, les idées, les innovations, l'engagement, des qualités individuelles», constate Alexandre Caminada, directeur de Polytech Nice. [...]



Actu | Brexit

**«Brexit : ce qui change (ou non) pour les étudiants à partir du 1er janvier 2021», L'ÉTUDIANT, publié le 15/12/2021.**

<https://www.letudiant.fr/etudes/international/brexit-ce-qui-change-ou-non-pour-les-etudiants-a-partir-du-1er-janvier-2021.html>

« Quatre ans après le référendum, le Brexit est toujours autant d'actualité. Sorti officiellement de l'Union européenne le 1er février 2020, le Royaume-Uni terminait sa période de transition le 31 décembre dernier. Il aura fallu attendre Noël pour qu'un accord soit finalement trouvé, in extremis, entre le pays et le Parlement européen. De nouvelles modalités qui concernent les résidents étrangers et les travailleurs mais également les étudiants qui souhaitent y poursuivre leur cursus. [...] »

*La sortie du programme Erasmus+ et le paiement des frais de scolarité*

C'est l'une des premières répercussions du Brexit pour les étudiants français : le paiement des frais de scolarité pour étudier au Royaume-Uni. Le 24 décembre 2020, à la surprise générale et malgré l'entente des deux parties, le Premier ministre britannique a finalement annoncé la fin de la participation du pays au programme Erasmus+. En rompant l'accord, le Royaume-Uni n'est plus considéré comme un pays membre du programme et ne peut donc plus proposer la gratuité des frais de scolarité aux étudiants européens. [...]

*Le visa : obligatoire dans certains cas*

Concernant les formalités administratives, tout dépend de la durée de votre séjour au Royaume-Uni. Si vous étiez déjà dans le pays et que vous comptiez y rester au-delà du 31 décembre 2020, le gouvernement conseille de vous inscrire "pour le statut 'pre-settled' du 'Settlement Scheme for EU citizens'". Ce statut est "mis en place par les autorités britanniques afin d'éviter des démarches administratives de visa et les coûts qui y sont liés". La démarche s'effectue directement sur Internet.

À partir de 2021, les autorités britanniques pourraient mettre d'autres dispositions en place pour faire votre demande de visa. Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou du site France Diplomatie. Dans tous les cas, si vous partez moins de six mois, les visas ne sont pas obligatoires mais des autorisations pourraient vous être demandées notamment pour vérifier votre statut d'étudiant. Et si vous partez entre six et onze mois, vous pourrez utiliser le "short-term students" (les autorités britanniques doivent préciser si cela vous autorise ou non à travailler en plus de vos études). En revanche, sans visa, vous ne serez pas autorisé à avoir une activité rémunérée.

*Le passeport : obligatoire à compter du 1er octobre 2021*

Jusqu'à présent, votre carte d'identité suffisait pour vous rendre au Royaume-Uni. Bonne nouvelle, ce sera encore le cas jusqu'au 1er octobre 2021. À compter de cette date, les passeports deviendront la règle. Un conseil : soyez prévoyant et faites dès maintenant votre demande de passeport.

*Exit la carte européenne d'assurance maladie*

Utilisable dans tous les pays de l'Union européenne, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) n'est désormais plus valable au Royaume-Uni. [...]

*Diplôme britannique : toujours reconnu en France*

Il y a tout de même certaines choses qui ne changent pas malgré le Brexit : c'est le cas de la reconnaissance des diplômes. En effet, l'obtention des crédits ECTS (système de points européen) reste d'actualité au 1er janvier 2021. Votre diplôme britannique aura donc une vraie valeur en France. [...] »



## Actualités de l'Enseignement 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup>

### Actu | Baccalauréat 2021

#### «Titre», L'ÉTUDIANT, publié le 05/01/2021.

<https://www.letudiant.fr/bac/les-modalites-du-bac-2021-pourront-changer-au-dernier-moment.html>

« Grâce à un texte publié en toute discrétion pendant les vacances de Noël, le gouvernement s'autorise le droit de modifier les épreuves du bac 2021 jusqu'à deux semaines avant celles-ci.

Selon cette ordonnance datée du 24 décembre 2020, les ministères en charge de différents examens, dont le baccalauréat, peuvent en effet apporter "les adaptations nécessaires à leur mise en œuvre". Ces "adaptations apportées" devront être portées "à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves".

Editées en raison de la crise sanitaire, les dispositions de ce texte sont applicables depuis le 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021 et, outre le bac, concernent aussi les examens et concours de l'enseignement supérieur et de la fonction publique. [...]

Parmi les points pouvant faire l'objet de modification, l'ordonnance ne mentionne pas les dates des épreuves du bac, mais "leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation" et ouvre la porte à la mise en place d'"épreuves dématérialisées", c'est-à-dire réalisées "à distance".»

#### «Bac 2021 : vers une édition chamboulée par le coronavirus ?», RTL, publié le 04/01/2021.

<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/bac-2021-vers-une-edition-chamboulee-par-le-coronavirus-7800946943>

« Après une édition 2020 réalisée exclusivement en contrôle continu en raison du contexte sanitaire, le baccalauréat 2021 est lui aussi suspendu à l'évolution de l'épidémie de coronavirus.

Jeudi 24 décembre, le gouvernement a publié une ordonnance au Journal officiel s'octroyant la possibilité de modifier les modalités des examens devant se dérouler en 2021, dont le bac, jusqu'à deux semaines avant le début des épreuves. Une nouvelle qui bouleverse un peu plus le calendrier des élèves et des professeurs.

Lundi 21 décembre, le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal a résumé l'esprit de cette ordonnance à la sortie du conseil des ministres. "Il s'agit d'anticiper et de nous permettre d'adapter aux besoins, les modalités des concours et des examens d'accès à l'enseignement supérieur, d'obtention des diplômes et d'accès à la fonction publique", a-t-il expliqué. "Cette ordonnance inclut (...) le baccalauréat et permet donc de l'adapter si la situation sanitaire l'imposait", avait-il ajouté.

Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat, le ministre de l'Éducation nationale avait déjà annoncé en novembre des mesures, "à titre exceptionnel", pour cette année 2020-2021, où devait pleinement entrer en vigueur le nouveau bac. Parmi celles-ci : l'annulation des évaluations communes (anciennement appelées E3C) prévues en Première et Terminale au profit du contrôle continu grâce à la prise en compte des notes du bulletin scolaire.

Après l'annulation des épreuves communes, ce sont les épreuves de spécialité qui sont sur la sellette. Celles-ci doivent se dérouler à la mi-mars... si la situation épidémique le permet. Dans le cas où il serait impossible de les organiser en présentiel à cette période de l'année, elles pourraient, comme le note Europe 1, être reportées en juin, se dérouler à distance ou être annulées pour être remplacées par le contrôle continu - comme l'année passée. Chaque scénario pouvant être annoncé seulement deux semaines avant, comme le prévoit l'ordonnance. Seule épreuve qui pourrait être maintenue : le Grand Oral. [...]



## Égalité

### Actu | Jouets

**«Les jeux d'enfants ont-ils un genre ?», THE CONVERSATION, publié le 30/12/2021.**  
<https://theconversation.com/les-jeux-denfants-ont-ils-un-genre-145880>

« [...] Témoins d'une démocratisation du bien culturel, les jeux et jouets illustrent aussi la globalisation de sa production et de sa diffusion. Le marché du jouet a tout intérêt à segmenter, c'est-à-dire à démultiplier ses cibles marketing (filles et garçons, enfants et parents, préadolescents-es et adolescent-es, etc.) en déclinant à l'envi ses gammes de jouets.

C'est ainsi qu'une célèbre marque danoise de petites briques de construction se conjugue au féminin. Elle vise désormais aussi les enfants les plus âgés, voire clairement les adultes, avec les gammes issues de séries télévisées ou avec celles qui sont dites expertes, pour reproduire le patrimoine architectural. Les mises en scène photographiées des joueuses et joueurs selon les thématiques ne laissent que peu de doute sur la partition par sexe comme par âge opérée par la marque quasi centenaire.

Du côté des catalogues imprimés, cette catégorisation sexuée est confirmée par les couleurs en fond de page des présentations, comme par les mises en scène d'enfants. Parfois, des personnages dessinés sous-titrent l'utilisation prescrite des objets. [...] Ces indices, d'apparence anodine, livrent des messages auxquels aucun enfant ne se trompe. Ils ont pour effet de montrer et transmettre à l'enfant quels sont les rôles sociaux – laborantine ou chimiste – et comportements promus pour les un-es et les autres. Soins, embellissement et sphère domestique pour les petites filles ; manipulations, univers guerrier et ouverture au monde scientifique et technique pour les petits garçons. [...]

Les travaux de Sandrine Vincent montrent que les parents admettent aisément, voire même encouragent leurs filles à jouer avec des « jeux de garçons ». Ils y décèleraient des indices d'indépendance, d'initiative, dans tous les cas d'expérimentation positive. Au contraire, il apparaît qu'ils découragent, voire empêchent, leurs garçons de s'adonner aux « jeux de filles » par crainte d'un éventuel brouillage identitaire. Au risque de confondre eux-mêmes identité sexuée (comme processus de construction identitaire au regard des normes liées aux rôles de genre tout au long de la vie) et identité sexuelle. [...]

Les exemples sont innombrables. Ils illustrent ce que Françoise Héritier nommait la valence différentielle des sexes : les comportements et pratiques associés au féminin ou au masculin ne jouissent pas de considération équivalente. [...]

Un travail est ainsi mené tant sur les potentialités de jeu offertes par chaque jouet et objet (leur affordance), que sur la variété des objets, qui sont toujours porteurs de codes culturels et sociaux. Si les ludothécaires font usage des espaces et objets de jeux pour maximiser le jeu des enfants selon leurs propres règles, envies et créativité, ils s'attachent également à divers principes : démocratisation culturelle, patrimoine ludique, lutte contre les stéréotypes de genre, découplage des âges, soutien à la fonction parentale, etc.[...]

Si travailler la proposition de jouets neutres est nécessaire, cela ne suffit pas toujours à s'extraire de la police du genre ou des âges, tant ces catégorisations imprègnent les faits et gestes des adultes.

Y compris en ludothèque, il n'est pas rare d'entendre un parent, un-e professionnel-le de la prime enfance ou de l'enfance préférer « Mais ce n'est pas un jouet pour toi ça » en désignant la poussette qu'un petit garçon manie. Ici, la réponse habituelle des ludothécaires est de rappeler que ce petit garçon imite peut-être son papa, qu'il n'y a pas de mal à jouer avec une poussette comme un parent... [...]

Appréhender le jeu des enfants nécessite de l'observer attentivement, de se défaire d'interprétations hâtives qui calquent des logiques et rapports au monde propres aux adultes et oublient la dimension frivole et fantasque du jeu.

Et si, plus que des jouets, c'est de jeu, fait de bric et de broc, de recyclage et de bricolage, d'histoires extraordinaires partagées, et de temps pour jouer que rêvent les enfants ? Au-delà de l'étiquetage du « masculin » et du « féminin », qui paraît aujourd'hui d'autant plus désuet qu'il ne reflète pas la diversité des constructions identitaires des enfants et des adultes, laissons place au jeu et à ses possibles !»

## Insertion - Emploi

### Actu | Insertion

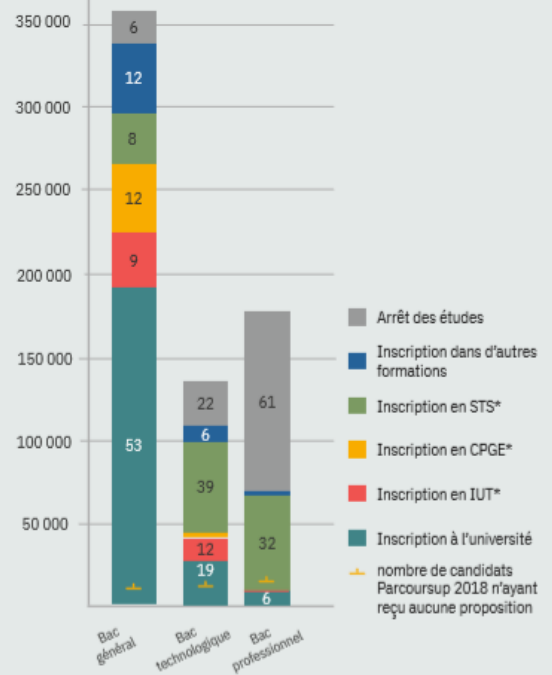
#### « Une insertion plus difficile pour les jeunes « recalés » à l'entrée du supérieur », CEREQ, publié le 21/12/2021.

<https://www.cereq.fr/une-insertion-plus-difficile-pour-les-jeunes-recales-lentree-du-superieur>

« Selon les données de l'application Parcoursup, en 2018, environ 30 000 bacheliers n'ont reçu aucune proposition d'admission dans l'enseignement supérieur ou ont fini par quitter l'application sans avoir reçu de proposition. Ces « recalés » représentent 6 % des candidats, une part qui varie nettement selon le type de baccalauréat détenu (3 % des bacheliers généraux, 8 % des bacheliers technologiques et 14 % des bacheliers professionnels). [...] »

Peu de travaux s'intéressent aux effets de la sélection formelle sur les premières années de vie active des « recalés » du supérieur. L'enquête Génération (sortants de 2013 interrogés en 2016) permet d'appréhender cette population. Ces bacheliers déclarent, parmi d'autres motifs, être entrés sur le marché du travail suite à un refus dans la formation de leur choix. Ils ont donc subi la sélection formelle ainsi que la sélection informelle puisqu'ils ont décidé d'abandonner leurs études plutôt que de s'inscrire dans une formation librement accessible. Cette catégorie de « recalés », qui intègre dans sa définition une dimension subjective, est comparée dans cette étude à deux autres groupes de bacheliers, sortis du système éducatif la même année et ayant pour principal point commun d'avoir intégré le marché du travail avec un baccalauréat comme plus haut diplôme. [...] »

1 L'entrée des bacheliers 2018 dans l'enseignement supérieur (%)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte

Lecture : environ 360 000 jeunes ont obtenu un bac général en 2018. Parmi eux, 53 % se sont inscrits à l'université après leur baccalauréat. Dans l'application Parcoursup, un peu moins de 9 000 de ces bacheliers généraux n'avaient obtenu aucune proposition de formation (soit 3 % des bacheliers généraux ayant candidaté dans l'application).

\* STS : section de technicien supérieur • CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles • IUT : institut universitaire de technologie.

Source : MESRI (État de l'enseignement supérieur et de la recherche n°13, 2019 ; Note Flash du Sies n°17, 2018) avec calculs de l'auteur.